

**PROVINCE DE QUÉBEC**41<sup>E</sup> LÉGISLATURE1<sup>RE</sup> SESSIONQUÉBEC, LE 1<sup>ER</sup> JUIN 2017

---

**CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR***Québec, le 1<sup>er</sup> juin 2017*

Aujourd'hui, à neuf heures cinq minutes, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner le projet de loi suivant :

n<sup>o</sup> 223 Loi concernant la continuation de Sous les Auspices de l'association des éleveurs de bétail du district de Beauharnois inc.

La sanction royale est apposée sur ce projet de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.